

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

Convocations du 20 janvier 2015

Présents : Mmes et MM. GILOT Bernard - CHARLON Emmanuel - DEROUX Jean-Marc - GOUGRY Anne-Marie - GUILLOT Michel - JUNCHAT François - LEFIEUX Isabelle - LHOMMET Slajdana - PERRET Georges - POIRIER Pascal - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques - SEDE Samerha.

Absents excusés : M. POITOU Arnaud (pouvoir donné à B. GILOT)

Absents : M. PHILIPPE Bruno

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Michel

Préalablement à la réunion du conseil municipal, et sur sa demande acceptée par le Maire, Nicolas Pointecouteau (conservateur de la réserve naturelle) présente le projet de pastoralisme 2015 :

- un berger itinérant et ses 350 ovins séjourneraient quatre mois sur notre commune, à compter de début avril ;
- cela contribuerait à l'entretien et au nettoyage des terrains en bord de Loire ;
- le contrôle du niveau de pâture serait sous la responsabilité de la réserve naturelle
- une convention tripartite serait à finaliser entre la commune, le berger et la réserve naturelle dès début février pour protocoler précisément la mise en oeuvre de ce projet

Début de séance : 19h00

❖ **Pastoralisme**

Sur proposition du Maire avec approbation générale, ce point est abordé en début de séance. Après échange d'arguments entre les participants, il est décidé (11 pour, 3 abstentions) de créer une commission « pastoralisme » pour valider la pertinence de ce projet, en définir les contours et les modalités éventuels ; la commission (constituée de Mmes et MM. Gilot, Deroux, Gougry, Junchat, Lefieux, Lhomme, Poirier, Sède) rencontrera M. Pointecouteau début février.

❖ **Convention avec le SIEEEN pour travaux d'éclairage public en 2015**

Les travaux prévus concernant Route d'Antibes (du N° 70 jusqu'à la sortie sud ainsi que du pont du Mazou jusqu'à la Rue des Ecoles) seront réalisés en 2015. Traditionnellement, le SIEEEN propose de passer une convention de maîtrise d'ouvrage (montant 19 735 euros) avec eux et France Telecom, et demande également l'accord de la commune pour les fixations aériennes qui seront reprises sur la mairie et l'école.

Après délibération, le conseil municipal valide (14 pour) la proposition du SIEEEN.

En complément, il sera demandé au SIEEEN un devis pour l'éclairage public en sortie sud (au-delà du dernier poteau existant).

❖ **Acquisition d'un terrain pour la station d'épuration**

Un propriétaire a donné son accord pour vendre à la commune (montant de 9 200 € hors frais d'acte) le terrain sur lequel nous avons le projet d'installation d'une station d'épuration. Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition du propriétaire (14 pour) et donne mandat au Maire pour finaliser la transaction.

❖ **Vente d'une partie de chemin à Charrant**

Depuis le conseil municipal du 13/10/2014, l'enquête publique obligatoire a été réalisée. Le maire propose de fixer le prix de vente, par analogie avec une cession similaire de 2013, à 830 € (comprenant le prix du terrain proprement dit, les frais de géomètre, l'annonce et les frais d'hypothèque). Après délibération, le conseil municipal valide (14 pour) la proposition du Maire et lui donne mandat pour finaliser la transaction.

❖ **Fixation des loyers des logements vacants**

Au 33 route d'Antibes, un logement de type T4 sera loué à compter du 01/02/2015 ; le Maire propose d'en fixer le loyer mensuel à 420 € ; après échange d'arguments et délibération, le conseil municipal valide (13 pour, 1 contre) cette proposition.

Au 3 rue des Ecoles, un logement sera loué à un nouveau locataire à compter du 01/04/2015 ; le Maire propose d'en fixer le loyer mensuel à 377 € ; après échange d'arguments et délibération, le conseil municipal valide (14 pour) cette proposition.

❖ **Document unique de prévention des risques professionnels**

M. Guillot, chargé par le Maire de ce dossier administratif, présente ce document, devenu obligatoire pour toutes les collectivités au 01/01/2015. En liaison avec le centre de gestion, et avec son assistance, le document unique doit décrire l'ensemble des tâches réalisées par le personnel communal, identifier les risques inhérents à l'exécution de ces tâches, les moyens de prévention existants et/ou à mettre en place (formations, habilitations, notes de service, matériels, équipements, ...), proposer un calendrier de leur mise en place, établir des outils d'audit réguliers.

La commune peut bénéficier d'une subvention (compensant en partie le coût du temps passé par le personnel communal pour travailler sur ce document). Après échange et délibération, le conseil municipal donne mandat au Maire (14 pour) pour demander cette subvention au centre de gestion.

En complément, le conseil municipal valide le principe d'obtention d'habilitation électrique pour le personnel technique.

Une réunion (membres des commissions « travaux » et « personnel ») aura lieu le 30/01/2015 à 18h00 pour organiser le traitement technique des urgences (enneigement, fuites d'eau, ...).

❖ **Permanence aux élections départementales**

Les élections départementales auront lieu le 22 mars prochain (1^{er} tour) et éventuellement le 29 mars (2^{ème} tour). Le tableau de permanence des élus est établi en séance.

❖ **Questions diverses**

- Le Conseil général propose une convention portant sur les travaux et l'entretien de la voirie départementale ; cette proposition pourrait s'avérer onéreuse pour la commune notamment la taille des arbres le conseil municipal rejette cette proposition à l'unanimité (14 contre la signature de la convention).
- Examen des propositions de la commission « travaux » :
 - Aménagement APC (Agence Postale Communale) : la commission propose de donner suite au devis de l'entreprise Bernard ; le conseil municipal approuve (14 pour) ;
 - Toiture APC : la commission propose de donner suite au devis de l'entreprise Cochemé ; le conseil municipal approuve (14 pour) ;
 - Logement à l'école : la commission propose de donner suite au devis de l'entreprise Thomas pour l'installation d'une ventilation mécanique ; le conseil municipal approuve (14 pour) ;
 - Aménagements routiers dans la zone à vitesse limitée à 30 km/h : la commission propose l'installation de deux radars pédagogiques (financés à 50% par le SIEEEN), la réalisation de passages piétons , et la finition des dents de requin aux abords des dos d'âne ; le conseil municipal approuve (14 pour) ;
 - Nettoyage du monument commémoratif de 1870 : la commission propose de ne donner suite à aucun devis reçu ; le conseil municipal approuve (14 pour) ;
 - Voirie avenue de la Gare :
 - Trottoir et caniveau : le conseil municipal en approuve la réalisation (11 pour, 3 abstentions), sous réserve de recevoir du riverain une demande formelle ;
 - Bateau sur trottoir existant : le conseil municipal en désapprouve la prise en charge par la commune (8 contre, 6 abstentions) ;
 - Mise en conformité des bornes d'incendie : le service départemental d'incendie de la Nièvre a transmis une liste des bornes communales à remettre en état ; la commission propose d'en confier la charge au personnel technique ; le conseil municipal approuve (14 pour) et affectera un budget dédié ;
 - Mairie :
 - la commission propose de remettre en état la marquise située à l'arrière du secrétariat, et M. Schmitt propose d'en assurer la réalisation; le conseil municipal approuve (14 pour) ;
 - la commission propose d'obtenir un devis pour la réfection de peinture des sanitaires du secrétariat ; le conseil municipal approuve (14 pour) ;

- Salle des fêtes : la commission propose d'obtenir un devis pour le démoussage de la toiture ; le conseil municipal approuve (14 pour) ;
 - Eclairage public : une demande sera faite au SIEEEN avant le 30/04/2015 pour la poursuite en 2016 de l'enfouissement des réseaux (sorties nord et sud) ; un devis sera demandé pour l'achat de protections vers les candélabres (route d'Antibes) et pour l'installation de nouvelles jardinières ;
 - Parc des Charmilles : la commission propose de clôturer le bas du camping à l'identique du haut (avec un portail) ; le conseil municipal approuve (14 pour) ;
 - Achat de matériels techniques : la commission propose une liste de matériels à acquérir ; le conseil municipal approuve cette liste (14 pour) et demande une étude approfondie des devis ;
- Compte-rendu de la commission « jumelage » : Mme Lhomme indique que la demande faite sur le site internet dédié ne sera validée qu'après paiement de l'adhésion (88 €) ; le conseil municipal valide cette dépense (13 pour, 1 abstention) ;
 - Terrain au lieu-dit « La Plaque » : un propriétaire propose de vendre à la commune sa parcelle de 250 m² ; le conseil municipal refuse cette proposition (12 contre, 2 abstentions) ;
 - Eoliennes : le Maire a été contacté pour un projet d'éoliennes ; après discussion, le conseil municipal ne donne pas suite à ce projet (9 contre, 5 abstentions) ;
 - Tri sélectif : le Maire informe qu'un container spécial pour le textile sera installé près du cimetière ;
 - Accès à la halte SNCF : Mme Lefieux demande que soit étudiée la réfection de la voie d'accès ;
 - Calendrier festif : des contraintes externes amènent à modifier le calendrier comme suit : course cycliste le 21/06/2015 ; fête de la musique décalée au 27/06/2015.

Fin de séance : 21h05